

AVIS PUBLIC 2022-017

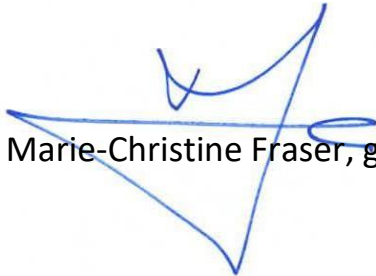
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-329 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE À L'INTENTION DES ÉLUS DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES (RÉVISÉ)

Prenez avis qu'à la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 2022-329 établissant le code et de déontologie à l'intention des élus municipaux de la Ville de Val-des-Sources (révisé).

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Val-des-Sources au 345, boulevard Saint-Luc, durant les heures d'ouverture ainsi que sous la rubrique *Règlements municipaux* sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources au www.valdessources.ca

Que ledit règlement entre en vigueur le 14 mars 2022, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, le 14 mars 2022.



Me Marie-Christine Fraser, greffière